Madame, Monsieur

Pour donner suite à la décision de France Compétences d’émettre un avis défavorable au renouvellement de la certification professionnelle « entrepreneur-e de projet éco-responsable, social et solidaire » au Répertoire National des Certifications Professionnelles.

Je souhaite manifester mon incompréhension et ma désapprobation de cette décision et des motifs qui sont invoqués.

En tant que Directeur, la structure que je représente est impliquée dans le cadre de la formation Créopss, et ce pour plusieurs raisons :

* Nous y sommes associés en tant qu’intervenant et membre de jury de soutenance.
* Nous sommes prescripteurs dans le cadre du parcours la formation.
* Nous sommes engagés sur notre territoire en faveur du développement d’une économie respectueuse du milieu social, culturel, environnemental dans lequel elle s’inscrit et j’ai une connaissance directe de la formation Créopss qui lui est associée.

Je peux donc témoigner de sa qualité et de son impact, tant sur le parcours des personnes qui la suivent que sur les dynamiques de nos territoires.

Pour ce qui nous concerne, ils sont marqués par les multiples déshérences du milieu rural et notamment des déficits en termes de formation véritablement adaptée à ces enjeux.

Je considère donc, en connaissance de cause, que la formation Créopss répond particulièrement bien à nos besoins. Les nombreuses initiatives et engagements professionnels qui en découlent le prouvent suffisamment.

Le retrait de la certification met donc en péril l’existence même d’une formation qui me paraît essentielle et c’est pourquoi je souhaite qu’il puisse être revenu sur ce non-renouvellement particulièrement préjudiciable pour l’avenir de nos territoires et de leurs habitantes mais aussi pour les petits organismes de formation qui la dispensent au profit du développement d’une économie locale et durable.

A Rennes, Le 08/07/2022

***Pour l’Union régionale des Scop et Scic de l’Ouest***

**Loïc JULIEN**



**Directeur**